

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT,
DE RIVIERES ET DU CYCLE DE L'EAU**

- : -

COMITE SYNDICAL DU 02 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille vingt, le deux décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courriel du 26 novembre 2020, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN.

Titulaires présents :

Mesdames : MORVAN, PIGEON, BUDELLOT, DOUGNIAUX, BARGAIN, SIMON (à partir de 18h15),
Messieurs : PIERRE, VALETTE, CORRE, PAROLINI (à partir de 18h55), GAURAT, ECK, DUGOIN, BOULEY, VERDIER, VANIER, LANGLET, MORLAIS, BOUTEILLE, CHAMOREAU (à partir de 18h25), HILGENGA, SEMUR, NEMON, LIEGEART, RASSIER, LE PAGE, RAYNAL, MOURET, GOMBAULT, MAILLARD, DELCAMBRE, CACHELEUX, PESCHEUX, BORTOLI, SOULOUMIAC, VEROTS, GOBRON (jusqu'à 19h10), DIRAT, DUBOIS, VOISE, SOMENZI, MASSELIS, BOUCHU, FOURNIER, LE BEC, VIVIER, FROGER, JOUBERT, TANGUY (à partir de 18h20), BROUSSET.

Suppléants présents :

Madame GALIBERT (pour Monsieur GARDAHAUT).
Messieurs HEBUTERNE (pour RONDAO), MULAS (pour Madame PINAUD-GROS), RINGEVAL (pour RAUSCHER).

Titulaires absents :

Mesdames : GHERPELLI, MELOT, CHAMBARET, COLONNA, SIMON (jusqu'à 18h15), GROS, SCACCHI, PFEIFFER.
Messieurs : PAROLINI (jusqu'à 18h55), LAGARRIGUE, JAIRE, CHAMOREAU (jusqu'à 18h25), SARRION, BEN OUADA, LUCAS, COUADE, BROUILLARD, DALMAI, QUIOC, COUDORO, BLASCO, GERVIN, PIRIOU, PETEL, GOBRON (à partir de 19h10), PROT, RECOULES, DE LUCA, VAUDELIN, CARPENTIER, TANGUY (jusqu'à 18h20), CAYROUSE.

Pouvoirs :

Monsieur TERRIER donne pouvoir à Monsieur SEMUR
Monsieur BERNARD donne pouvoir à Monsieur DUGOIN
Monsieur MARAIS donne pouvoir à Madame PIGEON

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles LE PAGE

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE VERT-LE-PETIT AU SEIN DU SIARCE (DCS2020123)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la Commune de Vert-le-Petit, désignant Madame Sylviane MAZET en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Arnaud DALMAI.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX AU SEIN DU SIARCE (DCS2020124)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation par la Commune du Coudray-Montceaux de Monsieur Pierre MULAS en qualité de délégué suppléant.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE ECHARCON AU SEIN DU SIARCE (DCS2020125)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation des représentants de la Commune de Echarcon, désignant Madame Yasmina MELOT en qualité de déléguée titulaire et Messieurs Sébastien PETRE et Raphaël COSSARD en qualité de délégués suppléants.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE AU SIARCE POUR LES COMMUNES DE LA FERTE-ALAIS ET VERT-LE-PETIT (DCS2020126)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la commune de La Ferté-Alais, désignant Monsieur Stéphane RAYNAL en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Madame Mariannick MORVAN et Madame Alexa PELAGE en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Hervé FRANEL.

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la commune de Vert-le-Petit, désignant Monsieur Arnaud DALMAI en qualité de délégué titulaire, en remplacement de Madame Laurence BUDELLOT et Madame Marie-José BERNARD en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Monsieur Arnaud DALMAI, devenu délégué titulaire.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION AU SIARCE POUR LES COMMUNES DE BREUILLET, EGLY, MAROLLES-EN-HUREPOIX, LA NORVILLE ET CHEPTAINVILLE (DCS2020127)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération pour la commune de Breuillet, désignant Monsieur Bernard MAHE en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Véronique MAYER.

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération pour la commune de d'Egly, désignant Monsieur Julien JACQUIN en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Catherine MILLER.

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération pour la commune de Marolles-en-Hurepoix, désignant Monsieur PONCET Yann en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Josiane BOULENGER

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération pour la commune de La Norville, désignant Madame Nadia ESNAULT en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Benoît LABBE

PREND ACTE de la modification des représentants de la Communauté d'Agglomération Cœur Essonne Agglomération pour la commune de Cheptainville, désignant Monsieur Marc MARIETTE en qualité de délégué suppléant en remplacement de Madame Kim DELMOTTE

FIXATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DCS202062 DU 8 SEPTEMBRE 2020 (DCS2020128)

Le comité syndical,

MODIFIE la délibération n° DCS202062 du 8 septembre 2020

FIXE à 6 le nombre des autres membres du bureau

ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL (DCS2020129)

Le comité syndical,

PROCEDE à l'élection du 4^{ème} autre membre du Bureau Syndical ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 54

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 4
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 49
- f. Majorité absolue ¹ : 25

a obtenu M. Matthieu DELCAMBRE quarante-neuf (49) voix

M. Matthieu DELCAMBRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau Syndical

ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL (DCS2020130)

Le comité syndical,

PROCEDE à l'élection du 5^{ème} autre membre du Bureau Syndical ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 56
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 53
- f. Majorité absolue ¹ : 27

a obtenu M. Richard VIVIER cinquante-trois (53) voix

M. Richard VIVIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau Syndical

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE MONSIEUR MATTHIEU DECAMBRE EN TANT QUE DELEGUE RECEVANT MANDAT SPECIAL ET PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES RELATIFS A SON EXERCICE (DCS2020131)

Le comité syndical,

DESIGNE Monsieur Matthieu DELCAMBRE comme délégué recevant mandat spécial,

APPROUVE le périmètre du mandat spécial confié à Monsieur Matthieu DELCAMBRE, portant sur l'accompagnement de la mise en place des actions expérimentales du Siarce en matière de protection de la biodiversité dans les milieux aquatiques et notamment le suivi de l'action de préservation d'une espèce menacée (écrevisses à pattes blanches) dans le secteur du Malesherbois, ainsi que l'assistance au pilotage de l'élaboration de la stratégie syndicale en matière de biodiversité, visant à la reconquête de la biodiversité en vallée de l'Essonne par la mise en oeuvre d'un Plan Pluriannuel de Reconquête de la Biodiversité (PPRB), décidé par le comité syndical du Siarce en date du 28 mars 2019 ; visant à rendre opérationnelles l'ensemble des mesures identifiées dans un délai de deux ans,

FIXE, à vingt-quatre mois la durée du mandat spécial confié à Monsieur Matthieu DELCAMBRE,

APPROUVE le principe d'indemnisation des frais exposés par Monsieur Matthieu DELCAMBRE dans le cadre de son mandat spécial,

DIT que le remboursement des frais est conforme aux modalités et barèmes joints en annexe 1

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour la mise en oeuvre de la présente

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DE MONSIEUR RICHARD VIVIER EN TANT QUE DELEGUE RECEVANT MANDAT SPECIAL ET PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES RELATIFS A SON EXERCICE (DCS2020132)

Le comité syndical,

DESIGNE Monsieur Richard VIVIER comme délégué recevant mandat spécial,

APPROUVE le périmètre du mandat spécial confié à Monsieur Richard VIVIER, exercé auprès du vice-président en charge des finances, visant 1- à étudier et définir les règles d'évolution des redevances et taxes perçues par le Siarce auprès des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, 2- d'étudier et définir les règles de financement, par les collectivités adhérentes aux compétences décrites aux articles des statuts du syndicat, des politiques et actions mises en œuvre par le Siarce, en vue de soumettre à délibération du comité syndical, en décembre 2021, ces nouvelles modalités financières ; enfin, de veiller au suivi de l'exécution de ces délibérations, en lien avec les collectivités adhérentes, durant la première année d'exécution (2022).

FIXE, à vingt-quatre mois la durée du mandat spécial confié à Monsieur Richard VIVIER,

APPROUVE le principe d'indemnisation des frais exposés par Monsieur Richard VIVIER dans le cadre de son mandat spécial,

DIT que le remboursement des frais est conforme aux modalités et barèmes joints en annexe 1

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour la mise en œuvre de la présente

VOTE : UNANIMITE

DENOMINATION DES SALLES DE REUNIONS DU SIARCE (DCS2020133)

Le comité syndical,

APPROUVE les dénominations des salles de réunions du Siarce telles que proposées ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

COMMISSIONS : MODIFICATION COMPOSITION (DCS2020134)

Le Comité Syndical,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de Monsieur Richard VIVIER, délégué titulaire, en qualité de membre de la Commission des Finances

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Richard VIVIER, membre de la Commission des Finances

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (DCS2020135)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet de règlement intérieur de la commission d'appel d'offres,

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DCS2020136)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet de règlement intérieur de la commission de délégation de service public,

VOTE : UNANIMITE

MODALITES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES CHANTIERS CITOYENS (DCS2020137)

Le Comité Syndical,

ADOpte le dispositif de chantiers jeunes, joint en annexe

DIT que les dépenses sont prévues au Budget Primitif,

VOTE : UNANIMITE

ADHESION DE LA COMMUNE DE BREUILLET AU SIARCE AU TITRE DE LA COMPETENCE MOBILITE PROPRE (DCS2020138)

Le Comité Syndical,

APPROUVE la demande d'adhésion de la commune de Breuillet au SIARCE au titre de la compétence Mobilité Propre.

MANDATE Monsieur le Président pour inviter les communes membres du SIARCE à délibérer sur cette adhésion et ce transfert de compétence,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter Messieurs les Préfets de l'Essonne, de Seine et Marne et du Loiret afin de constater par arrêté interpréfectoral cette adhésion et ce transfert de compétence ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SIARCE pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de ce transfert de compétence et procéder à toute formalité concernant les contrats qui sont attachés aux biens concernés.

VOTE : UNANIMITE

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL 2020 (DCS2020139)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°3 au budget général 2020 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 (DCS2020140)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°3 au budget assainissement 2020 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET EAU POTABLE 2020 (DCS2020141)

Le Comité Syndical,

ADOPTE la décision modificative n°3 au budget eau potable 2020 en équilibre de recettes et de dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET GENERAL 2020 DU SIARCE (DCS2020142)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 1 654.55 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 Créances Admises en Non-Valeur pour 1 654.55 €

Prévus dans les crédits 2020 du Budget Général.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020 DU SIARCE (DCS2020143)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 15 235.63 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 "Créances admises en non-valeur" pour 12 318.73 €
- Chapitre 65 Article 6542 "Créances éteintes" pour 2 916.90 €

Prévus dans les crédits 2020 du Budget Assainissement Collectif.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

ADMISSIONS EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF 2020 DU SIARCE (DCS2020144)

Le Comité Syndical,

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits non recouverts d'un montant de 339.25 €

PRECISE que la dépense consécutive à cette décision sera réglée sur les crédits du

- Chapitre 65 Article 6541 Créances Admises en Non-Valeur pour 339.25 €

Prévus dans les crédits 2020 du Budget Assainissement non-Collectif.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

VOTE : UNANIMITE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2021 (DCS2020145)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 et de la tenue du débat d'orientation budgétaire

VOTE : UNANIMITE

ETUDE DE SECURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD DE LA VALLEE DE L'ESSONNE - REEVALUATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE DE LA TRANCHE 1 (DCS2020146)

Le Comité Syndical,

ARRETE l'Enveloppe Financière de l'opération Tranche 1 à 7 220 000 € HT.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX 2019-022L001 PORTANT SUR LE LOT 1

DE L'OPERATION DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD-EST DE L'ESSONNE – 1^{ERE} TRANCHE – PHASE 1A (DCS2020147)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché n°2019-022L001 passé portant sur le lot n°1 « *La Ferté-Alais et Guigneville-sur-Essonne* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud-Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 au marché n°2019-022L001 avec son titulaire, le groupement d'entreprises ALBERTAZZI, mandataire et GAIA TRAVAUX PUBLICS.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE TRAVAUX 2019-022L002 PORTANT SUR LE LOT 2 DE L'OPERATION DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD-EST DE L'ESSONNE – 1^{ERE} TRANCHE – PHASE 1A (DCS2020148)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au marché n°2019-022L002 passé portant sur le lot n°2 « *Interconnexion entre la RD105 à Guigneville-Sur-Essonne et les marais Saint Pierre à D'Huison-Longueville* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 au marché n°2019-022L002 avec son titulaire, le groupement d'entreprises SADE TRAVAUX SPECIAUX, mandataire SADE Agence de Wissous et TPS-Travaux Publics de Soisy.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX 2019-022L003 PORTANT SUR LE LOT 3 DE L'OPERATION DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD-EST DE L'ESSONNE – 1^{ERE} TRANCHE – PHASE 1A (DCS2020149)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché n°2019-022L003 passé portant sur le lot n°3 « *Interconnexion entre les marais Saint Pierre à D'Huison-Longueville et la RD449 (jusqu'au chemin de Bouville)* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud-Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 au marché n°2019-022L003 avec son titulaire, le groupement conjoint d'entreprises solidaires URBAINE DE TRAVAUX, mandataire et GRAND TRAVAUX DE L'ORGE.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX 2019-022L004 PORTANT SUR LE LOT 4 DE L'OPERATION DE TRAVAUX POUR LA SECURISATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DU SUD-EST DE L'ESSONNE – 1^{ERE} TRANCHE – PHASE 1A (DCS2020150)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au marché n°2019-022L004 passé portant sur le lot n°4 « *Interconnexion entre la RD449 (jusqu'au chemin de Bouville) à Vayres-sur-Essonne et Courdimanche-sur-Essonne* » de l'opération de travaux pour la sécurisation en eau potable des communes du Sud-Est de l'Essonne – 1^{ère} Tranche - Phase 1A : interconnexion entre la Ferté-Alais et le réservoir de « la Forêt » à Vayres-sur-Essonne.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant n°1 au marché n°2019-022L004 avec son titulaire, l'entreprise SEGEX.

VOTE : UNANIMITE

ASSAINISSEMENT

RAPPORT SUR LE CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN DE COLLECTE-TRANSPORT-EPURATION DE CORBEIL-ESSONNES (DCS2020151)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe d'une délégation de service public par affermage pour assurer l'exploitation du service public d'assainissement du bassin de collecte-transport-épuration de Corbeil-Essonnes.

VOTE : UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE DU SUD ESSONNE ET FIXATION DE SA REMUNERATION (DCS2020152)

Le Comité Syndical,

DESIGNE Madame Victoire HERBLOT comme directrice de la Régie de l'Eau Potable du Sud Essonne

FIXE la rémunération du directeur de la régie sur l'indice 440 du grade de ingénieurs territoriaux, selon la quotité de 15% d'un équivalent temps plein.

VOTE : UNANIMITE

DESIGNATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE DE DEPOLLUTION DES EAUX DU MALESHERBOIS ET FIXATION DE SA REMUNERATION (DCS2020153)

Le Comité Syndical,

DESIGNE Madame Gaelle ROBEIRI comme directrice de dépollution des eaux du Malesherbois

FIXE la rémunération du directeur de la régie sur l'indice 473 du grade de ingénieurs territoriaux, selon la quotité de 50% d'un équivalent temps plein.

VOTE : UNANIMITE

COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITE EN VALLEE DE L'ESSONNE (DCS2020154)

Le Comité Syndical,

CONFIRME la démarche du SIARCE pour la reconquête de la biodiversité en vallée de l'Essonne par la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel de la Reconquête de la Biodiversité (PPRB), définie par la délibération n° DCS201923 en date du 28 mars 2019 portant reconquête de la biodiversité en vallée de l'Essonne et instaurant un comité directeur en charge de la validation des contenus du projet de PPRB et de la coordination des actions et des partenariats,

DESIGNE, après appel à candidature les 3 délégués du comité syndical du SIARCE, pour siéger au comité directeur susmentionné :

- Monsieur Matthieu DELCAMBRE
- Monsieur Erick BOUTEILLE
- Madame Laurence BUDELOT

VOTE : UNANIMITE

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (DCS2020155)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du SIARCE pour l'année 2019.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 08 décembre 2020

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 09/12/2020